

Questions orales

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il se peut fort bien qu'il y ait plus de criminels en Ontario qu'ailleurs.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE**LA FORMULE DE CHÔMAGE APPLICABLE À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le système de groupes du Programme de développement industriel et régional continue de léser la Colombie-Britannique où le taux de chômage est de 15.1 p. 100 et vient au troisième rang au Canada. Alors que 43 des 46 districts des provinces de l'Atlantique font partie des groupes 3 et 4, soit ceux qui bénéficient de l'aide maximale, et que 60 des 76 districts du Québec appartiennent aussi aux groupes 3 et 4, un seul des 29 districts de la Colombie-Britannique est dans le groupe 3. Le ministre va-t-il modifier la formule de désignation afin qu'elle reflète les taux réels de chômage et que la Colombie-Britannique soit traitée équitablement en vertu du Programme?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): En réponse au député, monsieur le Président, je dois d'abord lui dire que nous nous faisons beaucoup de soucis au sujet du taux de chômage en Colombie-Britannique. Il sera heureux d'apprendre que, vendredi, je m'entretiendrai avec de hauts fonctionnaires du gouvernement provincial en vue de signer une nouvelle entente de développement économique régional entre le gouvernement fédéral et la province. Cette entente comprendra sûrement des ententes auxiliaires qui, nous l'espérons, contribueront à faire diminuer le chômage dont le député parle.

M. Manly: Monsieur le Président, nous saurons gré au ministre de toute aide qu'il voudra bien donner au gouvernement répressif de la Colombie-Britannique.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, si le ministre n'est pas disposé à modifier la formule de désignation par groupes, accepte-t-il au moins de reconsidérer son projet de réduire de 525 millions de dollars au cours des trois prochaines années les crédits accordés aux localités du groupe 1? En vertu du système actuel, la Colombie-Britannique est lésée à deux égards. D'une part, elle entre dans les premiers groupes, et de l'autre, elle n'a même pas les avantages que procure la désignation dans le groupe 1. Le ministre sera-t-il d'accord pour remettre son projet à l'étude?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, là encore, je réponds au député que les réductions dont il parle ne sont pas envisagées pour cette année. L'an prochain, les dépenses effectuées cette année augmenteront de 35 p. 100, comme on l'a dit.

Je puis assurer au député au sujet des désignations par groupes que celles-ci sont constamment réexaminées et qu'elles sont fonction des données que nous fournit Statistique Canada. Si

les données relatives au chômage confirment que les désignations par groupes devraient être rajustées, nous le ferons, bien entendu, dans les plus brefs délais.

* * *

L'IMMIGRATION**LE DROIT DES IMMIGRANTS ÉVENTUELS À LA PRÉSENCE D'UN CONSEILLER**

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Est-il vrai que le ministère de l'Immigration a donné récemment des directives visant à priver les immigrants éventuels de la présence d'un conseiller, de compétence juridique ou non, au cours des entrevues préliminaires qu'ils doivent subir aux ports d'entrée canadiens? Pourquoi ces directives ont-elles été données? Quelle était auparavant la pratique du ministère à l'égard de la présence de conseillers en pareille situation?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, absolument aucune modification n'a été apportée à la façon de procéder en cette matière. Lorsque des étrangers entrent au pays, ils sont d'abord tous interviewés. Si, pour une raison ou pour une autre, ces gens doivent subir une seconde interview, ils ont alors droit aux services d'un conseiller. Rien n'est changé aux usages qui existaient auparavant.

* * *

● (1450)

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES**LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES**

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Je profite de l'occasion pour le féliciter de sa nomination à cette importante fonction. En réponse à une question de mardi dernier, le ministre a dit que les décisions annoncées par le ministre des Finances avaient été pleinement examinées avec les dirigeants du Conseil national de recherches. Cependant, le secrétaire général du CNR aurait déclaré plus tard dans la semaine que c'est le gouvernement, et non son organisme, qui avait décidé des programmes à amputer pour réaliser les compressions budgétaires. Le ministre peut-il nous expliquer cette contradiction et reconnaître qu'on a opéré des coupures aveuglément sans tenir compte suffisamment de leur effet?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Laurier de sa nomination. Pour répondre à sa question, et faut lui dire évidemment qu'il est dans l'erreur. Nous avons bien sollicité l'avis de hauts fonctionnaires du Conseil national de recherches quant aux domaines plus ou moins prioritaires. Ensuite, vu le désir ambiant de participer à l'effort général de compression, qui est si nécessaire comme l'a souligné le ministre des Finances, c'est le gouvernement qui a décidé en dernier lieu.